

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ

Séance du 04 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune Pomarez se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire.

Date de la convocation : 28 octobre 2021

Membres en exercice : 19

Présents : Mesdames et Messieurs Guillaume BESSELLERE, Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Maxime CHARMAN, Colette DUPOUY, Maryse DUPRAT, Alain GARBAY, Véronique GUILHORRE, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Sandrine SABATHIE, Valérie SAINT-JEAN, Geneviève TACHOIRES.

Excusés : Madame Hélène TORTIGUE (ayant donné pouvoir à Ludovic NOUGARO).

Alain GARBAY est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq minutes.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 07 octobre 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021-11-04-01/98 – Budget supplémentaire Commune

Le présent budget supplémentaire, accepté à l'unanimité par le Conseil municipal, équilibré à 23 324 € en fonctionnement et à 82 042 € en section d'investissement, enregistre notamment la vente de la maison de la gendarmerie. Cette recette permet ainsi quelques ajustements en fonctionnement et l'abondement d'une opération future, à savoir la rénovation de la salle des fêtes.

 FONCTIONNEMENT 			
 Dépenses 		 Recettes 	
011 – Charges à caractère général	1 600.00	70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 860.00
012 – Charges de personnel	10 000.00	73 – Impôts et taxes	554.00
023 – Virement à la section d'investissement	- 35 196.00	74 – Dotations et participations	14 510.00
65 – Autres charges de gestion courante	46 900.00	75 – Autres produits de gestion courante	- 5 800.00
68 – Dotations aux provisions	20.00	77 – Produits exceptionnels	8 200.00
Total dépenses fonctionnement	23 324.00	Total recettes fonctionnement	23 324.00

 INVESTISSEMENT 			
 Dépenses 		 Recettes 	
16 – OPFI – Emprunts	605.00	021 – OPFI - Virement de la section de fonctionnement	- 35 196.00
23 – 169 - Immobilisations en cours	10 000.00	024 – OPFI – Produits des cessions d'immobilisations	88 200.00
23 – 180 - Immobilisations en cours	76 437.00	10 – OPFI – Immobilisations corporelles	3 000.00

		16 – OPFI – Emprunts	540.00
23 – 181 – Immobilisations en cours	-10 000.00	13 – 169 - Subventions d'investissement	7 840.00
		13 – 172 – Subventions d'investissement	8 478.00
23 – 182 – Immobilisations en cours	5 000.00	13 – 176 – Subventions d'investissement	8 000.00
		13 – 92 – Subventions d'investissement	1 180.00
Total dépenses d'investissement	82 042.00	Total recettes d'investissement	82 042.00

Délibération 2021-11-04-02/99 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Suite à la délibération n° 2021-07-01-05/60 prise afin d'affirmer le souhait de la collectivité de basculer sur la nomenclature M57, le comptable a rendu un avis favorable. A l'unanimité, le Conseil municipal autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune.

Délibération 2021-11-04-03/100 – Adoption du rapport de la CLECT

Au sein de la communauté de communes s'est tenue la réunion de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées. Il s'agit d'évaluer les sommes de dépenses qui correspondent aux charges transférées par les communes à l'EPCI. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT en date du 14.10.2021.

Délibération 2021-11-04-04/101 – Tarifs location salle du Belvédère

Considérant les demandes pour la location de la salle du Belvédère pour des activités (sportives ou culturelles entre autres), le Conseil municipal fixe à l'unanimité un tarif de location à l'heure pour des intervenants ou associations domiciliées hors commune qui souhaiteraient proposer des activités. Ce tarif est fixé à 5€ par heure.

Délibération 2021-11-04-05/102 – Vente d'un lot au lotissement Pourcicam

Après délibérations, le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente à M. TUDOR Cristi et Mme TUDOR Loana, domiciliés 63 avenue du Marsan à POMAREZ (40360), lot n°10 du lotissement Poursicam, 44 rue du Puits, cadastré section F 620, d'une contenance de 580 m², moyennant un prix de 36 000€ H.T. (trente-six mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 993.76€ (trois mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et soixante-seize centimes); et désigne Me ROBIN pour la passation de l'acte.

Délibération 2021-11-04-06/103 – Vente d'un lot au lotissement Pont du Bos

Après délibérations, le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente à M. ROZIER Yannick, domicilié 151 route du Presbytère à CASTELNAU-CHALOSSE (40360), lot n°12 du lotissement du Pont du Bos, 67 rue du Sous-Bois, cadastré section G 781, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000€ H.T. (vingt-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€ (trois mille trois cent trente-six euros); et désigne Me ROBIN pour la passation de l'acte.

Délibération 2021-11-04-07/104 – Vente d'un lot au lotissement Pont du Bos

Après délibérations, le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente à M. BELIKA Christian et Mme BELIKA Aurore, domiciliés 5 impasse Lafitte à DAX (40100), lot n°13 du lotissement du Pont du Bos, 61 rue du Sous-Bois, cadastré section G 782, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000€ H.T. (vingt-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€ (trois mille trois cent trente-six euros); et désigne Me ROBIN pour la passation de l'acte.

Délibération 2021-11-04-08/105 – Vente d'un lot au lotissement Pont du Bos

Après délibérations, le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente à Mme LASSUS Claire, domiciliée 15 rue Pelletier à SGRANDE-SYNTHE (597660), lot n°14 du lotissement du Pont du Bos, 33 rue du Sous-Bois, cadastré section G 783, d'une contenance de 534m², moyennant un prix de 33 000€ H.T. (trente-trois mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 4 378.59€ (quatre mille trois cent soixante-dix-huit euros et cinquante-neuf centimes); et désigne Me ROBIN pour la passation de l'acte.

Délibération 2021-11-04-09/106 – Renouvellement adhésion protection statutaire

Le contrat d'assurance du personnel arrivant à échéance au 31.12.2021, il convient de le renouveler. Après délibérations sur les conditions financières du contrat, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement des contrats au taux de 6.29% pour les agents affiliés à la CNRACL et au taux de 1.65% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC (taux inchangés).

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

Maryse DUPRAT / Véronique GUILHORRE :

- Repas ou goûter des Aînés : en réflexion, quel budget, quelles prestations ? 08/01/2022 ou 09/01/2022 ? Vote : majorité en faveur d'un repas sur réservation sans animation.
- Copytel : RDV pour évoquer les soucis rencontrés avec le dernier bulletin.
- Téléthon : contrat rempli avec Mme DUPOUY pour l'organisation de la manifestation, et matériel.
- Fresque du hall des sports : proposition de photos représentant les lieux emblématiques de la commune.
- Illuminations : commande des illuminations pour l'avenue du Marsan et deux rennes pour le jardin public.
- Réunion de la commission communication : jeudi 18 novembre à 20h.

Pascal CASSIAU :

- Vœux du maire : Vendredi 28 janvier à 19h, seront conviés les nouveaux arrivants, présidents des associations, commerçants, agents. Un livret de présentation sera élaboré.
- Téléthon : réunion Lundi 08 novembre à 20h en mairie avec les élus & les associations pour l'organisation.
- Commission personnel : proposition de modification des horaires de la mairie afin de correspondre à la réalité des heures de fréquentation et harmoniser les horaires de travail. Vote favorable, entrée en vigueur au 01.01.2022.

Ludovic NOUGARO :

- Hall des sports : reste quelques travaux de finitions. Nettoyage du terrain à faire à nouveau (déjà fait 3 fois).
- Avenue du Marsan : enrobés réalisés les 08-09-10 novembre, rue complètement interdite à la circulation et le stationnement. Puis la semaine suivante, réalisation des revêtements des trottoirs, le cheminement piéton sera difficile. L'avenue du Marsan sera dans un premier temps interdite aux poids lourds (même si dimensionnée pour), il est envisagé de conserver l'interdiction ensuite.
- Aménagement d'entrées d'agglomération : souhait de traiter la vitesse en entrées d'agglomération. Le département a conseillé le système des écluses franchissables, à l'étude.
- Demande d'accompagnement du Département pour la mise en place d'une déviation poids-lourds. Il est envisagé de mettre le centre bourg en limitation 30km/h (rues commerçantes).
- Feu comportemental : démarche en cours, le dossier est entre les mains du Département. Installation validées, à venir rapidement une fois les préconisations reçues.
- Parking cimetière : projet présenté au Département, en attente de leur retour.
- Places devant Orpi & L'Afficion, et devant les commerces : envisagé de ne mettre que 2 places de stationnement et envisagé de mettre devant chaque commerçant des arrêts minutes.
- Impasse de la Tour : mise en sens interdit sauf riverains.

Geneviève TACHOIRE :

- Prise de contact avec le bucheron pour suivi de la coupe de bois. Seulement 3 personnes viendront chercher le bois sur place, le reste sera distribué en livraison.

Oriol MARTINEZ :

- Skate parc : Incivilités, retrouvé dans un état très sale.

QUESTIONS ADRESSEES AU CONSEIL MUNICIPAL Par

M. Jean-Francis. LAFARGUE :

La Mairie de Pomarez envisage-t-elle une plainte ou des dédommagements vis à vis des organismes stockeurs, à savoir Maisadour, Lur Berri, etc ... et leurs filiales en regard des dégradations provoquées par leur politique de centralisation des livraisons. En effet depuis quelques temps, ces organismes ont éliminés, au détriment des producteurs, un grand nombre de points de collecte. Ceci a pour effet une ronde insensée de tracteurs et remorques de plus en plus imposants sur des parcours de plus en plus long (ex: pour livrer à Lur Berri depuis Pomarez il faut aller à Habas).

Conséquences: => Dégradations de toutes les routes y compris la départementale rénovée de Pomarez à Clermont, sans parler de toutes les petites routes: inadaptées au poids et à la largeur des équipages, ce qui détruit de manière systématique les rives, => Pollution sonore et dégradations en agglomération, => Pollution en regard des économies d'énergie et de la production de CO2 en opposition totale aux campagnes anti-pollution gouvernementales.

Effectivement les routes ne sont plus adaptées à ce type de trafic. Peu de moyens d'action de la part de la commune. Difficile d'intervenir vis-à-vis de l'activité économique présente sur la commune. Une lettre adressée au Département serait plus opportune.

La séance est levée à vingt-deux heures trente-cinq.

BESSELLERE Guillaume

BUOSI Daniel

CASSIAU Pascal

CHARMAN Maxime

DUPOUY Colette

DUPRAT Maryse

GARBAY Alain

GUILHORRE Véronique

LAFOURCADE Dominique

LAGOUARDETTE Joëlle

LARRERE Sébastien

MARTINEZ Oriol

MROZINSKI Laurent

NEL Caroline

NOUGARO Ludovic

SABATHIÉ Sandrine

SAINT-JEAN Valérie

TACHOIRES Geneviève

TORTIGUE Hélène

